



Violences familiales et changement social en Polynésie française

Coordination : Loïs Bastide, MCF UPF

Les violences familiales constituent un problème saillant dans l'archipel Polynésien, dans le contexte d'une modernisation accélérée et de transformations sociales rapides et profondes. Il apparaît donc nécessaire de développer des enquêtes d'envergures susceptibles de nourrir une réflexion de fond sur les transformations contemporaines de l'institution familiale, sur le territoire, et sur les dynamiques de violence, en son sein.

Dans ce contexte, le programme de recherche **Violences familiales et changement social en Polynésie Française**, développé depuis 2018 au sein de la MSH-P, vise à répondre 1. au besoin de connaissances scientifiques fondamentales sur le sujet, et 2. à la nécessité de développer une réponse institutionnelle mieux calibrée.

Dans cette perspective, **nous développons un programme de recherche de long terme, structuré en trois axes :**

Axe1 : Configurations familiales et construction de la violence en Polynésie française (2018-)

Coordination : Loïs Bastide

Financement : INJEP, MSH-P

Le premier axe a pour objectif de stabiliser un cadre d'analyse adapté aux spécificités du territoire. **Il s'agit d'étudier conjointement l'ensemble des formes de violence repérables au sein des familles**, sans se limiter *a priori* à une forme de violence en particulier (violence de couple, sur descendants, etc.). Cet axe vise ainsi à caractériser la famille, comme formation sociale, pour tenter ensuite de comprendre les formes spécifiques de violence qui s'y déploient, considérant qu'elles doivent être expliqués relativement à ce cadre.

Il s'agit donc :

1. De saisir les dynamiques sociales à l'œuvre dans les familles polynésiennes, dans le contexte de transformations sociales rapides et profondes, en évaluant leur impact sur les relations de parenté.
2. D'aboutir à une définition opérationnelle de la notion de violence, particulièrement problématique.

Cet axe développe une approche qualitative, par entretiens biographiques, et une approche quantitative par questionnaire.

AXE2 : Violences familiales et action publique en Polynésie française (2020-)

Coordination : Lucile Hervouet (Postdoctorante MSH-P)

Financement : MSH-P, Contrat de Projet Etat-Pays 2015-2020

Le second axe s'intéresse aux représentations et aux pratiques des professionnels impliqués sur le territoire en tenant compte de la diversité de leurs statuts, de leurs rattachements institutionnels ou encore de leur secteur d'activité. In fine, nous souhaitons **identifier les freins et leviers concernant la définition, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation de l'action publique** autour des violences familiales.

Il s'agit donc :

1. De retracer la mise à l'agenda de la lutte contre les violences familiales comme priorité de l'action publique en Polynésie française.
2. De cartographier les acteurs impliqués et leur positionnement à l'égard des violences familiales (cadre du problème, enjeux, contraintes et ressources pour agir).
3. De recenser les difficultés et les besoins des professionnels de terrains (secteurs exécutif, législatif, juridique, éducatif, sanitaire et social).

Cet axe développe une approche qualitative par entretien auprès des acteurs professionnels de terrain et des représentants institutionnels impliqués dans la lutte contre les violences familiales en PF (entretiens individuels, anonymes) et une analyse des discours médiatiques (revue de presse).

AXE3 : Vulnérabilités sociales et violences familiales (2021-)

Coordination : Lauriane Dos Santos (Postdoctorante MSH-P)

Financement : DSFE, MSH-P

Cet axe étudie les violences familiales en centrant l'analyse sur les populations spécifiquement marquées par des formes de vulnérabilité et de rapports de dépendance accrus au sein des familles, telles que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les mineurs. L'axe vise à comprendre la spécificité des violences familiales envers ces catégories de la population (1), ainsi qu'à analyser les enjeux sociaux, moraux et politiques de leur prise en charge dans la période contemporaine en Polynésie française (2).

Dans un premier temps de déploiement de l'axe (2021), on s'intéresse à l'étude de la perte d'autonomie des individus et à la manière dont cette dernière met à l'épreuve le lien familial et l'organisation des familles. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des situations auxquelles elle peut aboutir : de la mise en place d'un aidant *feti'i* à la mise sous tutelle, en passant par le placement en famille d'accueil ou en structure de soin (publique ou privée, médicalisée ou non), et, dans les cas extrêmes, la mise en situation de rue.

La multiplicité de ces situations conduit à mettre en place une enquête multi-située entre les différents services de l'assistance sociale (DSFE – COTOREP, CPS) et de l'institution judiciaire (service des tutelles), les entreprises de services privés d'aide à domicile et à la personne (unités de vie) et les structures associatives (foyers d'accueil pour SDF). Au fil de ce parcours, l'axe déploie une approche qualitative qui articule la réalisation d'entretiens et d'observations directes au sein de différentes structures d'accueil, avec l'analyse d'archives judiciaires et de dossiers d'assistance sociale.